

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 7 mars 2013, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le jeudi 14 mars 2013, à 20 heures 30, sous la présidence du Dr Emmanuel HERVIEUX, Maire.

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Christian MARCILLE, André VILLARD, Bernard GUERTON (suppléant de St Pérary Epreux) Michel CHAMBRIN, Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin),
Mmes Christiane BERTHEAU et Chantal IMBAULT,

Excusés : Mrs Patrick DAVID qui avait donné pouvoir à M. GUERTON, M. Pierre COISNON (pouvoir à Mme BERTHEAU), Mmes Isabelle MARQUES (pouvoir à M. PICHON), Priscilla MALLET et Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2013 nécessite une rectification quant à la situation de la parcelle de terrain objet d'une convention précaire avec M. BERCHER Daniel où il fallait noter Outarville en lieu et place de Teillay-le-Gaudin puis il est approuvé à l'unanimité des présents.

I - DELIBERATIONS

BUDGETS GENERAL ET ANNEXES – APPROBATION DES COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BERTHEAU Christiane, deuxième adjoint, a approuvé, à l'unanimité les comptes administratifs 2012, conformes aux tableaux "Etat II-1 résultats budgétaires de l'exercice" et "état II-2 résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés" tirés des comptes de gestion de l'année 2012. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement de 562.450,00 €
Excédent d'investissement de 460.709,04 €
Restes à réaliser en dépenses de 737.757,00 €
Restes à réaliser en recettes de 166.585,00 €

Service des eaux :

Excédent de fonctionnement de 282.671,60 €
Déficit d'investissement de - 9.343,43 €
Restes à réaliser en dépenses de 0 €
Restes à réaliser en recettes de 0 €

Assainissement :

Excédent de fonctionnement de 40.789,04 €
Excédent d'investissement de 14.171,14 €
Pas de restes à réaliser en dépenses 0 €
Restes à réaliser en recettes de 0 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, les comptes de gestion sont dressés pour l'exercice 2012 par le receveur pour les budgets Communal, Eaux et Assainissement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserves de sa part. Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ADOPTE les comptes administratifs et comptes de gestion à l'unanimité des présents.

Suite au retour de M. le Maire en séance et sous sa présidence,
Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter et de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé et d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET GENERAL			
Articles	Excédent ou déficit reporté	Montant	Affectation
002	Excédent	562 442,00 €	Recette fonctionnement
001	Excédent	460 709,00 €	Recette d'investissement

Le budget 2013 s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 1.413.788 €
- en section d'investissement à 851.752 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU			
Articles	Excédent ou déficit reporté	Montant	Affectation
001	Déficit	-9 344,00 €	Dépense d'investissement
002	Excédent	282 671,00 €	Recette fonctionnement

Le budget du service des Eaux 2013 s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 403.371 €
- en section d'investissement à 115.500 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT			
Articles	Excédent ou déficit reporté	Montant	Affectation
001	Excédent	14 171,00 €	Recette d'investissement
002	Excédent	40 789,00 €	Recette fonctionnement

Le budget du service assainissement 2013 s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 135.189 €
- en section d'investissement à 83.633 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Le conseil décide à l'unanimité le maintien des taux des trois taxes pour l'année 2013 à savoir :

- * Taxe d'habitation 8,20 %
- * Taxe foncière bâtie 11,65 %
- * Taxe foncière non bâtie 29,14 %.

APPROBATION DU P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'approuver le PLU tel qu'il a été soumis à enquête avec les changements actés lors des réunions de travail.

CONTRIBUTION AU S.D.I.S. DU LOIRET POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE la contribution au S.D.I.S. d'un montant de 60.138 € pour l'année 2013.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget 2013; article 6553 "Service d'incendie".

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA REGIE « BAFN » POUR CREATION D'UN NOUVEAU TARIF ET D'UN NOUVEAU TARIF GROUPE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est saisi de deux propositions concernant la fréquentation de la piscine municipale, à savoir :

- ⇒ l'une émanant du Maître-nageur pour proposer des leçons collectives d'apprentissage sur les créneaux disponibles ;
- ⇒ l'autre de l'animatrice de la MJC sollicitant la mise en œuvre d'un tarif groupe.

Après un tour de table, le Conseil VOTE le principe de création d'un tarif forfaitaire pour 12 leçons d'apprentissage au prix de 72 €.

Quant au tarif groupe sollicité par la MJC, le Conseil reporte sa décision de création en l'attente de précisions sur le nombre d'entrées estimées et la fréquence d'utilisation.

APPROBATION D'AVENANTS AUX CONTRATS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire présente au Conseil divers avenants à la tarification de contrats en cours :

- ⇒ avec l'Entreprise Marc LAMBERT, sur les prestations 2013 de déneigement, préparation de terrain, engazonnement et entretien de pelouse ;

⇒ avec M. Didier JOUSSET, architecte DPLG Urbaniste, concernant la prestation sur l'étude du PLU et les missions additionnelles liées à l'allongement de la procédure pour un montant complémentaire de 14 096,20 € HT.

Le Conseil AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Les crédits utiles au règlement de la dépense sont inscrits aux différents articles du budget de l'exercice 2013.

INSTAURATION DE LA P.F.A.C. (PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les Communes ont la faculté de mettre en place cette nouvelle participation qui prend le relais de la PRE supprimée à cette même date avec pour seule obligation de ne pas dépasser les 80% du coût d'un assainissement individuel adapté.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et les précisions apportées par M. BAZIN, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme,

DECIDE de l'instauration à compter du 1^{er} avril 2013 de la P.F.A.C. pour toute extension, aménagement d'immeuble existant et toute installation générant des eaux usées supplémentaire ainsi que tout édifice postérieur à la réalisation du réseau public d'assainissement.

Après étude des propositions, le Conseil FIXE le montant de la P.F.A.C. à 3.000 € et DECIDE de son indexation sur l'indice des travaux publics.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le MAIRE expose les grandes lignes de la réforme et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les suites à donner sachant que la Commune ne saurait prendre en charge le transport en cas de défaillance du Conseil Général. Il donne également le compte-rendu de la réunion de concertation qui s'est tenue avec les enseignants et les parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, OUIE cet exposé, considérant les incertitudes financières encadrant cette réforme OPTE à l'unanimité pour le report de sa mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014-2015.

PROJET DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Faisant suite au projet de classement des voies établi par Monsieur GIRARD UTA de Pithiviers et aux différentes réunions de travail qui en ont découlé, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité des présents le tableau de classement actualisé.

PROPOSITION DE LA POSTE

Monsieur le maire rend compte aux conseillers du projet d'expérimentation Guichetier / Facteur pour le bureau de poste d'Outarville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la teneur du projet et les diverses hypothèses de modifications des horaires d'ouverture, EMET à l'unanimité des présents, un avis défavorable à ces modifications et DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir se faire son interlocuteur auprès des instances postales pour négocier d'autres amplitudes.

RENOUVELLEMENT ADHESION U.D.M.R. (MAIRES RURAUX)

Le Conseil DONNE son accord pour le renouvellement de l'adhésion à UDMR.

II - DEVIS

Après examen des différents devis réceptionnés, les conseillers RETIENNENT :

- ⇒ l'ESAT pour le fleurissement de la Commune au coût de 1.028, 50 € HT ;
- ⇒ SARL l'HORIZON pour le remplacement d'un poteau incendie et les raccords de branchements selon les prix respectifs de 2.377,50 € HT et 481,05 € HT ;
- ⇒ OCEA pour le contrat de maintenance des installations de traitement de la piscine municipale moyennant le prix de 580 € HT et l'achat de pièces supplémentaires pour un montant de 452.36 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits à leur article respectif du budget de l'exercice 2013.

III – AFFAIRES DIVERSES

DESIGNATION D'UN REFERENT POUR L'OPERATION « NETTOYAGE DU C.I.S.P.D. DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Lecture faite des différents courriers de la CCNPL pour l'organisation de la fête de la nature, le Conseil Municipal, suggère de solliciter la participation du Comité des Fêtes d'Outarville pour faire le lien de l'organisation sur Outarville et ses communes associées.

COURRIER COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier adressé sur sa demande au Président de la Communauté de Communes Nord Plaine Loiret concernant d'une part, les locaux disponibles à Outarville pour abriter la collection DUFOUR, d'autre part, le bien-fondé de la réservation d'un terrain à Outarville dans l'hypothèse de l'implantation du futur hôtel communautaire et enfin l'amplitude d'utilisation des locaux administratifs contigus à la Mairie et mis à disposition par celle-ci.

INFOS « DANS LES OUCHES »

La 23^{ème} exposition généalogique est programmée salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes, samedi 23 et dimanche 24 mars 2013.

COMPTE RENDU DES LAVAGES

Le Conseil prend acte du compte-rendu du lavage des réservoirs de la Commune et de la conformité des analyses.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX BUVETTE SALLE POLYVALENTE ET DE LA REFECTION DES TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire invite Mme BERTHEAU à rendre compte au Conseil des travaux de réfection de la buvette de la salle Polyvalente qui semblent satisfaire les utilisateurs.

Les toilettes publiques ont été remises en état pour desservir les paroissiens lors des cérémonies religieuses.

DIVERS

Monsieur BAZIN donne le compte-rendu de la dernière assemblée générale du SITOMAP.

Monsieur le Maire propose aux conseillers intéressés de s'inscrire pour la visite des installations du SITOMAP.

Madame BERTHEAU sollicite que soit chiffré le remplacement du dallage, salle polyvalente, par du carrelage.

Monsieur le Maire propose au Conseil qui accepte le renouvellement de la participation voyage pour les jeunes fréquentant la MJC.

Fait à Outarville, le 18 mars 2013

Le Maire,

Dr Emmanuel HERVIEUX

SEANCE du 15/03/13	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Emmanuel HERVIEUX	1	1			
Thierry PICHON	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Gérard BAZIN	1	1			
Pierre COISNON	0	1	1	Mme BERTHEAU	
Christophe MENAGER	1	1			
Priscilla MALLET	0	0	1		
Isabelle MARQUES	0	1	1	M. PICHON	
André VILLARD	1	1			
Anne DELORME	0	0	1		
Christian MARCILLE	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Patrick DAVID	0	1	1	M. GUERTON	
Bernard GUERTON	1	1			
Michel CHAMBRIN	1	1			
Christophe ROUILLON	1	0			
TOTAUX	11	13	5		